

AAA DATA

Société par actions simplifiée au capital de 8.744.900 euros

Siège social : 2, rue de Presbourg, 75008 Paris

519 071 575 RCS Paris

(la "**Société**")

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 26 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-six juin,

Le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA), syndicat professionnel, représenté par Monsieur Jean-André Barbosa, associé unique de la Société (l'"**Associé Unique**"), a pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement - Quitus ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
3. Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ; et
4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement - Quitus)

L'Associé Unique, connaissance prise des rapports du président de la Société et du commissaire aux comptes sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025,

approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître une perte de 409.628 euros.

En conséquence, l'Associé Unique donne au président et au commissaires aux comptes, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associé Unique **prend acte** de ce que la Société n'a pas engagé de dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés telles que visées à l'article 39-4 dudit code pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (correspondant à des amortissements excédentaires et/ou non déductibles ainsi que les provisions et charges à payer non déductibles).

DEUXIEME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

L'Associé Unique **décide** d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'élevant à 409.628 euros, au report à nouveau, de la manière suivante :

- **Résultat de l'exercice (perte) :** (409.628) euros
- **Report à nouveau antérieur :** 1.750.119 euros
- **Report à nouveau (post-imputation) :** 1.340.491 euros

Après affectation de cette somme, soit un montant de (409.628) euros, au compte report à nouveau, ce dernier présentera un solde créditeur de 1.340.491 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique **constate** qu'aucun dividende n'a été distribué par la Société au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

(Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce)

L'Associé Unique **prend acte** des conventions intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 relevant des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce qui, conformément à l'alinéa 3 de cet article, seront mentionnées au registre des décisions de l'associé unique.

QUATRIEME DECISION

(Pouvoir pour l'accomplissement des formalités)

L'Associé Unique **donne tous pouvoirs** au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

oOo

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal des décisions de l'Associé Unique qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Conformément aux articles 1367 et 1368 du Code civil, l'Associé Unique convient de signer les présentes par voie électronique, y compris par l'apposition d'une signature électronique générée par DocuSign ou par tout autre service équivalent, et reconnaissent que cette signature électronique aura la même valeur légale qu'une signature manuscrite.

Signé par :


AE6EB502375D41B...

**Comité des constructeurs français d'automobiles
(CCFA)**

représenté par Monsieur Jean-André Barbosa



AAA Data

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



AAA Data

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société AAA Data,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AAA Data relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 1-2 Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

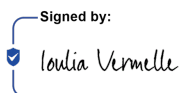
- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 23 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Signed by:
A blue ink signature of Ioulia Vermelle, written in a cursive script, enclosed within a blue rectangular box with a checkmark icon on the left side.

Ioulia Vermelle



SAS AAA DATA

**Comptes annuels
au 31 décembre 2025**

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

	2025/AN			2024/AN
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I) Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	10 063 921	7 343 163	2 720 758	3 118 917
Fonds commercia				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avance et acomptes				
Total immobilisations incorporelles	10 063 921	7 343 163	2 720 758	3 118 917
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 276	2 276		
Autres immobilisations corporelles	2 224 569	2 033 821	190 748	290 371
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	2 226 845	2 036 097	190 748	290 371
Immobilisations financières				
Participations	1 523 680	1 345 800	177 880	330 880
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 308		1 308	1 300
Total immobilisations financières	1 524 988	1 345 800	179 188	332 181
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	13 815 754	10 725 061	3 090 694	3 741 468
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Total stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	75 834		75 834	75 083
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	5 578 080	963 706	4 614 374	6 067 398
Autres créances	1 171 473	719 413	452 060	1 038 666
Charges constatées d'avance	521 757		521 757	
Total créances	7 271 310	1 683 119	5 588 191	7 559 352
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	2 528 619	500 650	2 027 969	2 027 969
Total valeurs mobilières de placement	2 528 619	500 650	2 027 969	2 027 969
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	8 167 882		8 167 882	6 094 457
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	18 043 645	2 183 769	15 859 876	15 756 862
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	31 859 399	12 908 830	18 950 569	19 498 330

Bilan Passif

	2025/AN	2024/AN
CapitalDont versé :8 744 900	8 744 900	8 744 900
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	874 490	874 490
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 750 119	(130 364)
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(409 628)	1 880 483
Total situation nette	10 959 881	11 369 509
Subventions d'investissements		
Provisions reglementées	1 730	2 333
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	10 961 611	11 371 842
Fonds non remboursables		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	38 578	38 578
Provisions pour charges	785 608	795 458
TOTAL DES PROVISIONS (III)	824 186	834 036
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Total dettes financières		
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 468 942	3 309 850
Dettes fiscales et sociales	2 361 721	2 463 739
Total dettes d'exploitation	5 830 663	5 773 589
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	689 609	807 806
Total dettes diverses	689 609	807 806
Produits constatés d'avance	644 500	711 057
TOTAL DES DETTES (1) (III)	7 164 772	7 292 452
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	18 950 569	19 498 330

Compte de Résultat

	2025/AN	2024/AN
Produits d'exploitation		
Vente de marchandises		
Production vendue	16 794 529	17 399 779
Montant net du chiffre d'affaires	16 794 529	17 399 779
Production stockée		
Production immobilisée		983 681
Subventions		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	292 909	400 769
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	6 379	
Autres produits	139 104	153 720
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	17 232 921	18 937 948
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks (achat de marchandises)		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	9 922 249	10 548 507
Total charges externes	9 922 249	10 548 507
Impôts, taxes et versements assimilés	297 421	277 337
Charges de personnel		
Salaires	4 063 880	4 045 997
Cotisations sociales	1 856 338	1 816 205
Total charges de personnel	5 920 218	5 862 202
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
- Sur immobilisations - dotations aux amortissements	509 726	304 302
- Sur immobilisations - dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant - dotations aux dépréciations	346 245	439 813
Dotations aux provisions		38 578
Total dotations d'exploitation	855 971	782 693
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	3 601	
Autres charges	64 308	54 918
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	17 063 767	17 525 657
RESULTAT D'EXPLOITATION	169 154	1 412 292

Compte de Résultat (suite)

	2025/AN	2024/AN
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	8	7
Autres intérêts et produits assimilés	142 896	1 008 280
Reprises sur dépréciations et provisions		591 653
Différences positives de change	248	76
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	143 152	1 600 017
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	872 413	792 800
Intérêts et charges assimilées		56
Différences négatives de change	124	399
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		492 195
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	872 537	1 285 450
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	(729 385)	314 567
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	(560 231)	1 726 859
Produits exceptionnels (VII)	150 603	3 147
Charges exceptionnelles (VIII)		8 628
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	150 603	(5 481)
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		(159 105)
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	17 526 676	20 541 112
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	17 936 304	18 660 630
BENEFICE OU PERTE	(409 628)	1 880 483

ANNEXES

**FAITS CARACTERISTIQUES
ET PRINCIPES COMPTABLES**

Le bilan avant répartition totalise 18 950 569 euros

Le compte de résultat présente une perte de 409 628 euros

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I – FAITS CARACTERISTIQUES ET PRINCIPES COMPTABLES

1-1 FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Il n'y a pas de faits marquants sur l'exercice.

1-2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en conformité du règlement ANC 2022-06 du 04 novembre 2022 relatif au nouveau plan comptable général.

Ils ont été appliqués dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de bases suivant :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

Il est fait application des recommandations de l'Ordre des Experts-Comptables et du Conseil National des Commissaires aux comptes, ainsi que des principes généralement admis en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable résultant d'un changement réglementaire. Conformément à l'article 122-1 du Plan Comptable Général, ce changement ne nécessite pas de justification particulière dès lors qu'il s'impose à l'entité.

Ce règlement modifie notamment :

- la définition du résultat exceptionnel, entraînant le reclassement de certaines opérations en résultat d'exploitation ou financier ;
- la suppression de la technique des transferts de charges ;
- la présentation des états financiers, via de nouveaux modèles de bilan, de compte de résultat et d'annexe.

Les impacts sur les montants comparatifs au titre de l'exercice N-1 relèvent principalement de reclassements de présentation, sans retraitement des données antérieures, conformément à la doctrine professionnelle.

L'impact de première application de ce règlement sur les principaux agrégats des comptes de l'entité n'est pas significatif.



INFORMATIONS SUR LE BILAN

II - NOTES SUR LE BILAN

2-1 CAPITAL SOCIAL

Toutes les actions composant le capital social sont de même catégorie.

Le capital est composé de 874 490 actions de 10 euros chacune à la suite d'une augmentation de capital réalisée le 24 juin 2010.

2-2 IMMOBILISATIONS

Le mode d'amortissement linéaire est celui qui correspond le mieux à la dépréciation des biens. L'amortissement selon le mode dégressif n'ayant qu'un aspect purement fiscal, la fraction de dotation excédant le seul amortissement linéaire est comptabilisée en amortissements dérogatoires.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute une provision est constituée du montant de la différence.

Les biens amortissables sont amortis sur leurs durées probables d'utilisation. Ces durées ont été déterminées en fonction des pratiques retenues au sein d'AAA DATA et des usages.

- Immobilisations incorporelles :

- Logiciels : 1 à 5 ans en mode linéaire/dégressif
- Licences : de 3 à 8 ans en mode linéaire
- Système d'information interne : 10 ans en mode linéaire
- Droits d'occupation : 60 ans en mode linéaire

- Immobilisations corporelles :

- Agencements, aménagements : 4 à 20 ans en mode linéaire/dégressif
- Matériel informatique : 3 à 5 ans en mode linéaire/dégressif
- Matériel de bureau : 3 à 10 ans en mode linéaire/dégressif
- Mobilier de bureau : 4 à 10 ans en mode linéaire

Les éléments non amortissables sont inscrits pour leur valeur brute constituée par leur coût d'achat hors frais accessoires.

- Immobilisations en cours :

Les immobilisations en cours sont évaluées en fonction de l'avancement des travaux ou des acquisitions partiels de matériels.

- Immobilisations financières :

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence, par le biais de dotations et reprises financières.

Les immobilisations financières se décomposent comme suit : titres de participations sur Automobile Intelligence (678 746€), sur SmartData For Lead (842 800€) et immobilière 3F (2 134€).

La provision pour dépréciation des immobilisations financières correspond aux titres de participations suivants :

- Automobile Intelligence : 503 000 €
- SmartData For Lead : 842 800 €

Durant l'exercice on peut relever les opérations suivantes :

- L'augmentation de l'actif s'élève à 15 553 €, dont 8 040 € correspondant aux logiciels et 7 505 € de mobilier et matériel informatique.
- Sur l'exercice les sorties d'immobilisations s'élèvent à 333 001 €. Elles concernent des mises au rebut à la suite de l'inventaire physique réalisé sur l'ensemble des installations existantes en cours d'année. Pour la plupart, ces immobilisations ont été intégralement amorties.
- Il n'y a pas d'immobilisations incorporelles en cours à la fin de l'année.

2-3 CRÉANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les produits correspondant à un service sont en principe rattachés à l'exercice d'achèvement des prestations c'est-à-dire le moment où la prestation est livrée ou le service rendu. Lorsqu'il s'agit de prestations fournies sous forme d'abonnements le rattachement des prestations facturées est le cas échéant fonction de leurs dates de livraison.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Cette provision est constatée par le biais de dotations et de reprises d'exploitation.

Le poste Avances et acomptes versés sur commandes correspond à un appel du ministère concernant le paiement de la redevance statistique, commerciale et technique pour un montant de 75 000 €.

2-4 EMPRUNTS ET DETTES

La société n'a contracté aucun emprunt à l'égard de tiers durant l'exercice, ni les exercices antérieurs.

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont comptabilisées lorsque la marchandise a été livrée ou le service rendu selon la nature économique de la charge retenue dans le plan comptable.

2-5 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

A la fin de l'exercice, les valeurs mobilières s'élèvent à 2 528 619 €. Elles se composent de différents titres de créances négociables (BMTN, EMTN), d'obligations ou de fonds obligataires. Le détail est le suivant :

Valeurs mobilières de placements	Au 31/12/2025
Sicav FCP	1 027 819
EMTN et Obligations	1 500 800
Total	2 528 619

Certains consistent en produits de taux à capital garanti, d'autres sont des titres de créances comprenant un sous-jacent en actions avec des barrières de protection en capital à l'échéance. Ces placements restent exposés au risque de marché.

Lorsque, à la clôture de l'exercice, la valeur de marché des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence, par le biais de dotations et reprises financières. Pour les placements bénéficiant d'une barrière de protection à l'échéance, le calcul de la dépréciation compare la valeur de fin d'exercice à la position de fin de contrat.

Au 31/12/2025, la provision pour dépréciation représente un montant de 500 650 €.

2-6 CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres s'élèvent à 10 961 611 €.

La part des provisions réglementées de l'exercice est égale à 1 730 €. La variation des capitaux propres au cours de l'exercice est récapitulée comme suit :

Rubriques	Montant
A Situation à l'ouverture de l'exercice	
1 Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	9 491 360
2 Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	1 880 482
3 Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	11 371 842
B Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
1 Variation du capital	
2 Variation des autres postes	
C (= A3 + B) Capitaux propres de l'exercice après apports rétroactifs	11 371 842
D Variations en cours d'exercice	
1 Variations du capital	
2 Variations des primes, réserves, report à nouveau	
3 Variations des "provisions" relevant des capitaux propres	
4 Contreparties de réévaluations	
5 Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	(603)
6 Autres variations	
7 Résultat de l'exercice	(409 628)
E Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO (= C + ou - D)	10 961 611
F VARIATION TOTALE DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE (= E - C)	(410 231)
G dont : variations dues à des modifications de structures au cours de l'exercice	
H Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (F - G)	(410 231)

2-7 PROVISIONS

La part des provisions pour risques et charges constatée à la fin de l'exercice s'élève à 824 186 € au 31/12/2025 contre 834 036 € au 31/12/2024.

2.7.1 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise.

2.7.2 Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière et de médaille du travail

Conformément à l'article L123-13 du code de commerce l'évaluation des engagements en matière de protection sociale a été réalisée et figure en information dans l'annexe.

A- Indemnités de fin de carrière

Dispositions conventionnelles

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite sont définis par :

⇒ Les Conventions Collectives de la Métallurgie Nationale des ingénieurs et cadres (n°3025), et l'Accord National sur la mensualisation du personnel non-cadre (n°3109).

⇒ La convention collective a fait l'objet d'avenants le 21 juin 2010, étendus par arrêté d'extension en décembre 2010. Ils annulent et remplacent les accords de décembre 2003. Ces nouvelles dispositions remplacent toutes dispositions existantes dans les accords régionaux.

⇒ Un usage interne

Dans le cas d'un départ volontaire en retraite du salarié, les montants des indemnités à verser par la société sont les suivants :

Ancienneté	Cadres et Non Cadres
A partir de 2 ans	0,5
A partir de 5 ans	1
A partir de 10 ans	2
A partir de 20 ans	3
A partir de 30 ans	4
A partir de 35 ans	5
A partir de 40 ans	6

L'indemnité de départ en retraite est calculée sur la base de la rémunération moyenne que l'intéressé a ou aurait perçue au cours des douze derniers mois d'activité. Dans le cas d'un départ en retraite à l'initiative du salarié, l'indemnité est soumise au paiement de charges sociales. Ce régime n'est pas financé par un contrat d'assurance.

Hypothèses de calcul

Le calcul de la provision est effectué selon la méthode de calcul actualisé en s'appuyant sur les probabilités de présence des salariés à la date de leurs départs.

En application de la recommandation n°2003-R.01 de l'Autorité des Normes Comptables, les taux d'actualisation retenus sont basés sur les taux des obligations à long terme du secteur privé (« Euro zone AA rated corporate bonds ») de même durée que les engagements à la date d'évaluation. Le taux retenu dans le cadre de cette évaluation correspond au taux IBOXX Corporates AA, soit 3,96 % contre 3,38 % pour l'exercice précédent.

Autres hypothèses :

- L'âge de départ à la retraite est de 64 ans, l'âge de début de carrière est égal à 20 ans.
- La table de mortalité est la table INSEE TD/TV2015
- Le taux de charges est de 51,46 % pour les cadres et de 48,80 % pour les non-cadres.
- Le taux de revalorisation des salaires est de 2% pour les cadres et de 2% pour les non-cadres.
- Le taux de rotation du personnel retenu est celui d'un turn-over moyen pour les catégories cadres et non cadres
- La méthode retenue est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (IAS n°19).
- La valeur actuelle probable des droits acquis est évaluée en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn-over et de survie.

Le montant de l'engagement en matière d'indemnité de fin de carrière comptabilisé au 31/12/2025 est de 737 797 €.

B- Médailles du Travail

Les droits au titre des gratifications versées lors de l'octroi d'une Médaille d'Honneur du Travail sont définis par un accord d'entreprise. Les montants payés au cours de l'exercice 2024 sont les suivants :

- Médaille d'Argent (20 ans de travail) : 31€ par année d'ancienneté dans l'entreprise
- Médaille Vermeil (30 ans de travail) : 39€ par année d'ancienneté dans l'entreprise
- Médaille d'Or (35 ans de travail) : 39€ par année d'ancienneté dans l'entreprise
- Médaille Grand Or (40 ans de travail) : 39€ par année d'ancienneté dans l'entreprise

La provision pour médailles du travail est basée sur l'actualisation des engagements issus de la probabilité d'ancienneté des salariés selon le mode d'attribution des médailles en vigueur dans l'entreprise (barème ci-dessus). Le taux d'actualisation est de 3,96 %.

Il existe une tolérance des URSSAF sur le non-assujettissement au paiement de charges sociales des gratifications versées lors de l'octroi de la Médaille d'Honneur du Travail dans la limite d'un mois de salaire.

Au 31/12/2025, cette provision s'élève à 47 812 €.

2.7.3 Provision pour dépréciation

Une provision est constituée lorsqu'une perte probable apparaît en raison d'un événement précis ou en cas de risque de non-recouvrement. Ce risque est apprécié individuellement. Il donne lieu à un calcul intégrant un taux progressif en fonction de l'ancienneté de la créance et de la probabilité de recouvrement. Le barème de calcul entre en vigueur à partir du troisième mois de retard et couvre 100% de la créance à partir du 9^e mois si la créance appartient à l'indice de recouvrement le plus faible.

En 2025, la provision pour dépréciation des créances clients s'élève à 963 706€ contre 900 521 € pour l'exercice 2024.

Etat de l'actif immobilisé

	Valeur brute début 2025/AN	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin 2025/AN
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 201 686	8 040	145 804	10 063 921
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	10 201 686	8 040	145 804	10 063 921
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des const.				
- Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 276			2 276
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements, amén. divers	1 280 581		37 206	1 243 375
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et mobilier informatique	1 123 679	7 505	149 991	981 194
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	2 406 536	7 505	187 196	2 226 845
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 523 680			1 523 680
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	1 300	8		1 308
<i>Total immobilisations financières</i>	1 524 981	8		1 524 988
TOTAL GENERAL	14 133 202	15 553	333 001	13 815 754

Etat des amortissements

Immobilisations amortissables	Montant début 2025/AN	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2025/AN
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.				
Autres immobilisations incorporelles	7 082 769	406 199	145 804	7 343 163
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	7 082 769	406 199	145 804	7 343 163
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Inst gén., agcemnts et améngmt des const.				
Installations techniques, matériel et outillage indust.	2 276			2 276
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements, amén. divers	1 190 764	18 450	37 206	1 172 009
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	923 125	85 077	146 390	861 813
- Emballages récupérables et divers				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	2 116 165	103 527	183 595	2 036 097
TOTAL GENERAL	9 198 934	509 726	329 400	9 379 261

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début 2025/AN	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin 2025/AN
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires	2 333				603	1 730
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	2 333				603	1 730
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
<i>Sous total provisions pour risques</i>						
Provisions pour pensions et obligations similaires	740 665				2 868	737 797
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
<i>Sous total provisions pour charges</i>	<i>740 665</i>				<i>2 868</i>	<i>737 797</i>
Autres provisions pour risques et charges	93 371				6 981	86 390
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	834 036				9 849	824 186
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisations de titres mis en équivalence						
Sur immobilisations de titres de participation	1 192 800	153 000				1 345 800
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients	900 521	346 245			283 060	963 706
Autres provisions dépréciations	500 650	719 413				1 220 063
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	2 593 971	1 218 658			283 060	3 529 569
TOTAL GENERAL	3 430 340	1 218 658			293 512	4 355 486
Dont dotations et reprises		346 245			292 909	
Dont dotations et reprises financières		872 413				
Dont dotations et reprises					603	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

Etat des échéances, des créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières	1 308		1 308	1 300
Total actif immobilisé	1 308		1 308	1 300
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	1 238 484	1 238 484		1 460 734
Autres créances clients	4 339 595	4 339 595		5 507 185
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				595
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 637	4 637		500
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	236 391	236 391		208 069
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)	929 502		929 502	829 502
Débiteurs divers	944	944		
Total actif circulant	6 749 553	5 820 051	929 502	8 006 586
Charges constatées d'avance	521 757	521 757		453 287
TOTAL DES CREANCES	7 272 617	6 341 808	930 809	8 461 174
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de					
- à un an maximum					
- à + d'un an					
Emprunts et dettes financières divers (1)					
Fournisseurs et comptes rattachés	3 468 942	3 468 942			3 309 850
Personnel et comptes rattachés	666 372	666 372			667 427
Sécurité sociale et autres organismes	606 169	606 169			591 019
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	1 036 303	1 036 303			1 147 262
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	52 876	52 876			58 031
Dettes sur immobilisations et comptes					
Groupe et associés (2)					77 895
Autres dettes	689 609	689 609			729 911
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	644 500	644 500			711 057
TOTAL DES DETTES	7 164 772	7 164 772			7 292 452
(1) Emprunts souscrits en cours					
(1) Emprunts remboursés en cours					
(2) Montant des emprunts et dettes dus					



INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

III - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3-1 PRODUITS

3.11 Chiffre d'affaires

Le chiffres d'affaires réalisé sur l'exercice 2025 s'élève à 16 794 529 €. Il se répartit par type de prestations ou par zone géographique comme suit :

Zone géographique	Total 31/12/2025	Total 31/12/2024	%
France	16 177	16 820	-4%
UE	233	212	10%
Export	384	367	5%
TOTAL	16 794	17 399	-3,48%

(en millier euros)

3.12 Reprises sur provisions

Le poste reprises sur provisions représente un montant de 292 909 € et comprend les éléments suivants :

- Reprise sur provisions indemnités retraites et médailles du travail : 9 849 €
- Reprise sur provisions créances clients : 283 060 €

3.13 Autres produits

Les autres produits représentent un montant de 139 104 € dont une indemnité assurance pour cyber attaque de 138 061 €

3.14 Résultat financier

Les produits financiers sont réalisés sur les placements en Sicav monétaires, sur les comptes à terme, et les titres de créances négociables (BMTN, EMTN).

Par ailleurs, une provision pour dépréciation sur les titres de participation a été constatée sur l'exercice concernant la société SMARTDATA FOR LEAD pour un montant de 50 000 € et la société AUTOMOBILE INTELLIGENCE pour un montant de 103 000 €.

Le résultat financier est égal à (729 385) € contre 314 567 € l'exercice précédent.

3.15 Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels concernent :

- Une indemnité transactionnelle de 150 000€ versée dans le cadre d'un litige commercial relatif à des surconsommations réalisées au cours des années 2019 à 2022, considérée comme inhabituelle, relative à des exercices antérieurs, suffisamment significative en impact pour être classé dans cette rubrique selon la nouvelle réglementation ANC 2022-06.
- Les amortissements dérogatoires : il s'agit d'une reprise d'amortissement pour un montant de 603 €.

Le résultat exceptionnel s'élève à 150 603 €.

3-2 CHARGES

3-2.1 Evolution de l'Impôt sur les sociétés

Le résultat de l'exercice 2025 est une perte fiscale.

La société a conclu une convention d'intégration fiscale avec CCFA, sa société mère. Cette convention, entrée en vigueur le 1er janvier 2013, a été signée dans le cadre de l'option prise pour le régime de l'intégration fiscale tel que défini aux articles 223 et suivants du Code général des impôts. Elle a été reconduite tacitement à l'échéance de la cinquième année.

3-2.2 Engagements en matière de crédit-bail mobilier

Néant

Produits à recevoir

[illegible]

Charges à payer

Nature des charges	2025/AN	2024/AN
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Total dettes financières		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 783 357	2 436 201
Dettes fiscales et sociales	1 004 750	1 014 553
Total dettes d'exploitation	3 788 107	3 450 754
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total dettes diverses		
Autres		
Total autres dettes		
TOTAL	3 788 107	3 450 754

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Nature des charges	2025/AN	2024/AN
Charges d'exploitation :	521 757	453 287
Total charges d'exploitation	521 757	453 287
Charges financières :		
Total charges financières		
Charges exceptionnelles :		
Total charges exceptionnelles		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	521 757	453 287
Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)	521 757	453 287

Nature des produits	2025/AN	2024/AN
Produits d'exploitation :	644 500	711 057
Total produits d'exploitation	644 500	711 057
Produits financiers :		
Total produits financiers		
Produits exceptionnels :		
Total produits exceptionnels		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	644 500	711 057
Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)	644 500	711 057

TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	(122 743)	(257 770)
--	-----------	-----------

Charges exceptionnelles

Nature des charges	2025/AN	2024/AN
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Pénalités sur marchés		
Pénalités et amendes fiscales et pénales		
Dons, libéralités		
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Subventions accordées		
Rappels d'impôts		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
<i>Total charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>		
Charges sur exercices antérieurs		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		6 899
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
<i>Total valeurs comptables des éléments d'actifs cédés</i>		6 899
Autres charges exceptionnelles		
Malis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Malis provenant du rachat de titres propres		
Charges exceptionnelles diverses		1 729
<i>Total autres charges exceptionnelles</i>		1 729
Autres		
<i>Total autres</i>		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		8 628

Produits exceptionnels

Nature des produits	2025/AN	2024/AN
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Débits et pénalités perçus sur achats et ventes		
Libéralités reçues		
Rentrées sur créances amorties		
Subventions d'équilibre		
Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		
<i>Total produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>		
Produits sur exercices antérieurs		
Produits des cessions d'éléments d'actif		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		2 690
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
<i>Total produits des cessions d'éléments d'actif</i>		2 690
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat		
Autres produits exceptionnels		
Bonis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Bonis provenant de rachat ou de ventes de titres propres		
Produits exceptionnels divers	150 000	
<i>Total autres produits exceptionnels</i>	150 000	
Autres		
<i>Total autres</i>		
Reprises sur provisions	603	457
TOTAL	150 603	3 147

IV – AUTRES INFORMATIONS

4-1 HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux articles R 123-198 9° e R 232-14 17° du code de commerce, le montant des honoraires du commissaire aux comptes inscrit au compte de résultat est de 34 100 € représentant les honoraires au titre de l'exercice 2025.

4-2 EFFECTIFS

L'effectif moyen à fin 2025 s'élève à 59 collaborateurs et se répartit comme suit :

- ⇒ 47 cadres
- ⇒ 12 non cadres

Il est composé de 33 femmes et de 26 hommes. Au 31/12/2024, l'effectif moyen était de 60 personnes. Il n'y a pas eu de personnel mis à disposition par l'entreprise durant l'exercice.

4-3 DIRIGEANTS

Le président de la société, personne physique représentant l'associé unique personne morale, est une personne bénévole ne percevant aucune rémunération d'AAA DATA. Conformément aux dispositions légales, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

4-4 ENGAGEMENTS ET OPÉRATIONS HORS BILAN

Aucun engagement n'est recensé au 31 décembre 2025 et aucune opération non inscrite au bilan, au sens de l'article 531-4 du PCG, n'existe à la clôture de l'exercice.

4-5 ÉVÈNEMENTS POST-CLOTURE

Néant

4-6 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

1- Conventions conclues avec AAA Data comme prestataire :

- **Conventions passées avec le CCFA**

- Convention de gestion des ressources humaines
- Convention de fournitures de données statistiques
- Convention de mise à disposition de moyens
- Convention de mise à disposition de trésorerie
- Convention de fourniture de données statistiques

- **Conventions passées avec la PFA**

- Convention de fourniture de données statistiques

- **Conventions passées avec SMART DATA FOR LEAD**

- Convention de mise à disposition de personnel
- Convention d'apporteur d'affaires

2- Conventions conclues avec AAA Data comme bénéficiaire :

- Convention de mise à disposition de moyens
- Convention d'assistance comptable et financière
- Convention de prestations de service
- Convention de trésorerie.



Signé par :


AE6EB502375D41B...

**Comité des constructeurs français d'automobiles
(CCFA)**

représenté par Monsieur Jean-André Barbosa

SAS AAA DATA
Comptes annuels
au 31 décembre 2025

- SOMMAIRE -

Bilan Actif	4
Bilan Passif	5
Compte de Résultat	6
Compte de Résultat (suite).....	7
Faits caractéristiques et principes comptables	10
Notes sur le bilan	11
Etat de l'actif immobilisé.....	17
Etat des amortissements	18
Etat des provisions et dépréciations.....	19
Etat des échéances, des créances et dettes.....	20
Notes sur le compte de résultat	22
Produits à recevoir.....	24
Charges à payer	25
Charges exceptionnelles	27
Produits exceptionnels	28
Autres informations.....	29

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

	2025/AN			2024/AN
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I) Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	10 063 921	7 343 163	2 720 758	3 118 917
Fonds commercia				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avance et acomptes				
Total immobilisations incorporelles	10 063 921	7 343 163	2 720 758	3 118 917
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 276	2 276		
Autres immobilisations corporelles	2 224 569	2 033 821	190 748	290 371
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	2 226 845	2 036 097	190 748	290 371
Immobilisations financières				
Participations	1 523 680	1 345 800	177 880	330 880
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 308		1 308	1 300
Total immobilisations financières	1 524 988	1 345 800	179 188	332 181
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	13 815 754	10 725 061	3 090 694	3 741 468
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Total stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	75 834		75 834	75 083
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	5 578 080	963 706	4 614 374	6 067 398
Autres créances	1 171 473	719 413	452 060	1 038 666
Charges constatées d'avance	521 757		521 757	
Total créances	7 271 310	1 683 119	5 588 191	7 559 352
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	2 528 619	500 650	2 027 969	2 027 969
Total valeurs mobilières de placement	2 528 619	500 650	2 027 969	2 027 969
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	8 167 882		8 167 882	6 094 457
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	18 043 645	2 183 769	15 859 876	15 756 862
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	31 859 399	12 908 830	18 950 569	19 498 330

Bilan Passif

	2025/AN	2024/AN
Capital	8 744 900	8 744 900
Dont versé :		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	874 490	874 490
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 750 119	(130 364)
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(409 628)	1 880 483
Total situation nette	10 959 881	11 369 509
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées	1 730	2 333
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	10 961 611	11 371 842
Fonds non remboursables		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	38 578	38 578
Provisions pour charges	785 608	795 458
TOTAL DES PROVISIONS (III)	824 186	834 036
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Total dettes financières		
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 468 942	3 309 850
Dettes fiscales et sociales	2 361 721	2 463 739
Total dettes d'exploitation	5 830 663	5 773 589
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	689 609	807 806
Total dettes diverses	689 609	807 806
Produits constatés d'avance	644 500	711 057
TOTAL DES DETTES (1) (III)	7 164 772	7 292 452
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	18 950 569	19 498 330

Compte de Résultat

	2025/AN	2024/AN
Produits d'exploitation		
Vente de marchandises		
Production vendue	16 794 529	17 399 779
Montant net du chiffre d'affaires	16 794 529	17 399 779
Production stockée		
Production immobilisée		983 681
Subventions		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	292 909	400 769
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	6 379	
Autres produits	139 104	153 720
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	17 232 921	18 937 948
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks (achat de marchandises)		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	9 922 249	10 548 507
Total charges externes	9 922 249	10 548 507
Impôts, taxes et versements assimilés	297 421	277 337
Charges de personnel		
Salaires	4 063 880	4 045 997
Cotisations sociales	1 856 338	1 816 205
Total charges de personnel	5 920 218	5 862 202
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
- Sur immobilisations - dotations aux amortissements	509 726	304 302
- Sur immobilisations - dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant - dotations aux dépréciations	346 245	439 813
Dotations aux provisions		38 578
Total dotations d'exploitation	855 971	782 693
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	3 601	
Autres charges	64 308	54 918
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	17 063 767	17 525 657
RESULTAT D'EXPLOITATION	169 154	1 412 292

Compte de Résultat (suite)

	2025/AN	2024/AN
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	8	7
Autres intérêts et produits assimilés	142 896	1 008 280
Reprises sur dépréciations et provisions		591 653
Différences positives de change	248	76
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	143 152	1 600 017
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	872 413	792 800
Intérêts et charges assimilées		56
Différences négatives de change	124	399
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		492 195
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	872 537	1 285 450
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	(729 385)	314 567
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	(560 231)	1 726 859
Produits exceptionnels (VII)	150 603	3 147
Charges exceptionnelles (VIII)		8 628
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	150 603	(5 481)
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		(159 105)
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	17 526 676	20 541 112
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	17 936 304	18 660 630
BENEFICE OU PERTE	(409 628)	1 880 483

ANNEXES

**FAITS CARACTERISTIQUES
ET PRINCIPES COMPTABLES**

Le bilan avant répartition totalise 18 950 569 euros

Le compte de résultat présente une perte de 409 628 euros

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I – FAITS CARACTERISTIQUES ET PRINCIPES COMPTABLES

1-1 FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Il n'y a pas de faits marquants sur l'exercice.

1-2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en conformité du règlement ANC 2022-06 du 04 novembre 2022 relatif au nouveau plan comptable général.

Ils ont été appliqués dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de bases suivant :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

Il est fait application des recommandations de l'Ordre des Experts-Comptables et du Conseil National des Commissaires aux comptes, ainsi que des principes généralement admis en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

INFORMATIONS SUR LE BILAN

II - NOTES SUR LE BILAN

2-1 CAPITAL SOCIAL

Toutes les actions composant le capital social sont de même catégorie.

Le capital est composé de 874 490 actions de 10 euros chacune à la suite d'une augmentation de capital réalisée le 24 juin 2010.

2-2 IMMOBILISATIONS

Le mode d'amortissement linéaire est celui qui correspond le mieux à la dépréciation des biens. L'amortissement selon le mode dégressif n'ayant qu'un aspect purement fiscal, la fraction de dotation excédant le seul amortissement linéaire est comptabilisée en amortissements dérogatoires.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute une provision est constituée du montant de la différence.

Les biens amortissables sont amortis sur leurs durées probables d'utilisation. Ces durées ont été déterminées en fonction des pratiques retenues au sein d'AAA DATA et des usages.

- Immobilisations incorporelles :

- Logiciels : 1 à 5 ans en mode linéaire/dégressif
- Licences : de 3 à 8 ans en mode linéaire
- Système d'information interne : 10 ans en mode linéaire
- Droits d'occupation : 60 ans en mode linéaire

- Immobilisations corporelles :

- Agencements, aménagements : 4 à 20 ans en mode linéaire/dégressif
- Matériel informatique : 3 à 5 ans en mode linéaire/dégressif
- Matériel de bureau : 3 à 10 ans en mode linéaire/dégressif
- Mobilier de bureau : 4 à 10 ans en mode linéaire

Les éléments non amortissables sont inscrits pour leur valeur brute constituée par leur coût d'achat hors frais accessoires.

- Immobilisations en cours :

Les immobilisations en cours sont évaluées en fonction de l'avancement des travaux ou des acquisitions partiels de matériels.

- Immobilisations financières :

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence, par le biais de dotations et reprises financières.

Les immobilisations financières se décomposent comme suit : titres de participations sur Automobile Intelligence (678 746€), sur SmartData For Lead (842 800€) et immobilière 3F (2 134€).

La provision pour dépréciation des immobilisations financières correspond aux titres de participations suivants :

- Automobile Intelligence : 503 000 €
- SmartData For Lead : 842 800 €

Durant l'exercice on peut relever les opérations suivantes :

- L'augmentation de l'actif s'élève à 15 553 €, dont 8 040 € correspondant aux logiciels et 7 505 € de mobilier et matériel informatique.
- Sur l'exercice les sorties d'immobilisations s'élèvent à 333 001 €. Elles concernent des mises au rebut à la suite de l'inventaire physique réalisé sur l'ensemble des installations existantes en cours d'année. Pour la plupart, ces immobilisations ont été intégralement amorties.
- Il n'y a pas d'immobilisations incorporelles en cours à la fin de l'année.

2-3 CRÉANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les produits correspondant à un service sont en principe rattachés à l'exercice d'achèvement des prestations c'est-à-dire le moment où la prestation est livrée ou le service rendu. Lorsqu'il s'agit de prestations fournies sous forme d'abonnements le rattachement des prestations facturées est le cas échéant fonction de leurs dates de livraison.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Cette provision est constatée par le biais de dotations et de reprises d'exploitation.

Le poste Avances et acomptes versés sur commandes correspond à un appel du ministère concernant le paiement de la redevance statistique, commerciale et technique pour un montant de 75 000 €.

2-4 EMPRUNTS ET DETTES

La société n'a contracté aucun emprunt à l'égard de tiers durant l'exercice, ni les exercices antérieurs.

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont comptabilisées lorsque la marchandise a été livrée ou le service rendu selon la nature économique de la charge retenue dans le plan comptable.

2-5 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

A la fin de l'exercice, les valeurs mobilières s'élèvent à 2 528 619 €. Elles se composent de différents titres de créances négociables (BMTN, EMTN), d'obligations ou de fonds obligataires. Le détail est le suivant :

Valeurs mobilières de placements	Au 31/12/2025
Sicav FCP	1 027 819
EMTN et Obligations	1 500 800
Total	2 528 619

Certains consistent en produits de taux à capital garanti, d'autres sont des titres de créances comprenant un sous-jacent en actions avec des barrières de protection en capital à l'échéance. Ces placements restent exposés au risque de marché.

Lorsque, à la clôture de l'exercice, la valeur de marché des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence, par le biais de dotations et reprises financières. Pour les placements bénéficiant d'une barrière de protection à l'échéance, le calcul de la dépréciation compare la valeur de fin d'exercice à la position de fin de contrat.

Au 31/12/2025, la provision pour dépréciation représente un montant de 500 650 €.

2-6 CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres s'élèvent à 10 961 611 €.

La part des provisions réglementées de l'exercice est égale à 1 730 €. La variation des capitaux propres au cours de l'exercice est récapitulée comme suit :

Rubriques	Montant
A Situation à l'ouverture de l'exercice	
1 Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	9 491 360
2 Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	1 880 482
3 Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	11 371 842
B Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
1 Variation du capital	
2 Variation des autres postes	
C (= A3 + B) Capitaux propres de l'exercice après apports rétroactifs	11 371 842
D Variations en cours d'exercice	
1 Variations du capital	
2 Variations des primes, réserves, report à nouveau	
3 Variations des "provisions" relevant des capitaux propres	
4 Contreparties de réévaluations	
5 Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	(603)
6 Autres variations	
7 Résultat de l'exercice	(409 628)
E Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO (= C + ou - D)	10 961 611
F VARIATION TOTALE DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE (= E - C)	(410 231)
G dont : variations dues à des modifications de structures au cours de l'exercice	
H Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (F - G)	(410 231)

2-7 PROVISIONS

La part des provisions pour risques et charges constatée à la fin de l'exercice s'élève à 824 186 € au 31/12/2025 contre 834 036 € au 31/12/2024.

2.7.1 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise.

2.7.2 Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière et de médaille du travail

Conformément à l'article L123-13 du code de commerce l'évaluation des engagements en matière de protection sociale a été réalisée et figure en information dans l'annexe.

A- Indemnités de fin de carrière

Dispositions conventionnelles

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite sont définis par :

⇒ Les Conventions Collectives de la Métallurgie Nationale des ingénieurs et cadres (n°3025), et l'Accord National sur la mensualisation du personnel non-cadre (n°3109).

⇒ La convention collective a fait l'objet d'avenants le 21 juin 2010, étendus par arrêté d'extension en décembre 2010. Ils annulent et remplacent les accords de décembre 2003. Ces nouvelles dispositions remplacent toutes dispositions existantes dans les accords régionaux.

⇒ Un usage interne

Dans le cas d'un départ volontaire en retraite du salarié, les montants des indemnités à verser par la société sont les suivants :

Ancienneté	Cadres et Non Cadres
A partir de 2 ans	0,5
A partir de 5 ans	1
A partir de 10 ans	2
A partir de 20 ans	3
A partir de 30 ans	4
A partir de 35 ans	5
A partir de 40 ans	6

L'indemnité de départ en retraite est calculée sur la base de la rémunération moyenne que l'intéressé a ou aurait perçue au cours des douze derniers mois d'activité. Dans le cas d'un départ en retraite à l'initiative du salarié, l'indemnité est soumise au paiement de charges sociales. Ce régime n'est pas financé par un contrat d'assurance.

Hypothèses de calcul

Le calcul de la provision est effectué selon la méthode de calcul actualisé en s'appuyant sur les probabilités de présence des salariés à la date de leurs départs.

En application de la recommandation n°2003-R.01 de l'Autorité des Normes Comptables, les taux d'actualisation retenus sont basés sur les taux des obligations à long terme du secteur privé (« Euro zone AA rated corporate bonds ») de même durée que les engagements à la date d'évaluation. Le taux retenu dans le cadre de cette évaluation correspond au taux IBOXX Corporates AA, soit 3,96 % contre 3,38 % pour l'exercice précédent.

Autres hypothèses :

- L'âge de départ à la retraite est de 64 ans, l'âge de début de carrière est égal à 20 ans.
- La table de mortalité est la table INSEE TD/TV2015
- Le taux de charges est de 51,46 % pour les cadres et de 48,80 % pour les non-cadres.
- Le taux de revalorisation des salaires est de 2% pour les cadres et de 2% pour les non-cadres.
- Le taux de rotation du personnel retenu est celui d'un turn-over moyen pour les catégories cadres et non cadres
- La méthode retenue est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (IAS n°19).
- La valeur actuelle probable des droits acquis est évaluée en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn-over et de survie.

Le montant de l'engagement en matière d'indemnité de fin de carrière comptabilisé au 31/12/2025 est de 737 797 €.

B- Médailles du Travail

Les droits au titre des gratifications versées lors de l'octroi d'une Médaille d'Honneur du Travail sont définis par un accord d'entreprise. Les montants payés au cours de l'exercice 2024 sont les suivants :

- Médaille d'Argent (20 ans de travail) : 31€ par année d'ancienneté dans l'entreprise
- Médaille Vermeil (30 ans de travail) : 39€ par année d'ancienneté dans l'entreprise
- Médaille d'Or (35 ans de travail) : 39€ par année d'ancienneté dans l'entreprise
- Médaille Grand Or (40 ans de travail) : 39€ par année d'ancienneté dans l'entreprise

La provision pour médailles du travail est basée sur l'actualisation des engagements issus de la probabilité d'ancienneté des salariés selon le mode d'attribution des médailles en vigueur dans l'entreprise (barème ci-dessus). Le taux d'actualisation est de 3,96 %.

Il existe une tolérance des URSSAF sur le non-assujettissement au paiement de charges sociales des gratifications versées lors de l'octroi de la Médaille d'Honneur du Travail dans la limite d'un mois de salaire.

Au 31/12/2025, cette provision s'élève à 47 812 €.

2.7.3 Provision pour dépréciation

Une provision est constituée lorsqu'une perte probable apparaît en raison d'un événement précis ou en cas de risque de non-recouvrement. Ce risque est apprécié individuellement. Il donne lieu à un calcul intégrant un taux progressif en fonction de l'ancienneté de la créance et de la probabilité de recouvrement. Le barème de calcul entre en vigueur à partir du troisième mois de retard et couvre 100% de la créance à partir du 9^e mois si la créance appartient à l'indice de recouvrement le plus faible.

En 2025, la provision pour dépréciation des créances clients s'élève à 963 706€ contre 900 521 € pour l'exercice 2024.

Etat de l'actif immobilisé

	Valeur brute début 2025/AN	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin 2025/AN
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 201 686	8 040	145 804	10 063 921
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	10 201 686	8 040	145 804	10 063 921
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des const.				
- Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 276			2 276
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements, amén. divers	1 280 581		37 206	1 243 375
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et mobilier informatique	1 123 679	7 505	149 991	981 194
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	2 406 536	7 505	187 196	2 226 845
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 523 680			1 523 680
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	1 300	8		1 308
<i>Total immobilisations financières</i>	1 524 981	8		1 524 988
TOTAL GENERAL	14 133 202	15 553	333 001	13 815 754

Etat des amortissements

Immobilisations amortissables	Montant début 2025/AN	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2025/AN
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.				
Autres immobilisations incorporelles	7 082 769	406 199	145 804	7 343 163
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	7 082 769	406 199	145 804	7 343 163
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Inst gén., agcemnts et améngmt des const.				
Installations techniques, matériel et outillage indust.	2 276			2 276
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements, amén. divers	1 190 764	18 450	37 206	1 172 009
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	923 125	85 077	146 390	861 813
- Emballages récupérables et divers				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	2 116 165	103 527	183 595	2 036 097
TOTAL GENERAL	9 198 934	509 726	329 400	9 379 261

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début 2025/AN	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin 2025/AN
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires	2 333				603	1 730
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	2 333				603	1 730
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
<i>Sous total provisions pour risques</i>						
Provisions pour pensions et obligations similaires	740 665				2 868	737 797
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
<i>Sous total provisions pour charges</i>	<i>740 665</i>				<i>2 868</i>	<i>737 797</i>
Autres provisions pour risques et charges	93 371				6 981	86 390
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	834 036				9 849	824 186
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisations de titres mis en équivalence						
Sur immobilisations de titres de participation	1 192 800	153 000				1 345 800
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients	900 521	346 245			283 060	963 706
Autres provisions dépréciations	500 650	719 413				1 220 063
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	2 593 971	1 218 658			283 060	3 529 569
TOTAL GENERAL	3 430 340	1 218 658			293 512	4 355 486
Dont dotations et reprises		346 245			292 909	
Dont dotations et reprises financières		872 413				
Dont dotations et reprises					603	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

Etat des échéances, des créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières	1 308		1 308	1 300
Total actif immobilisé	1 308		1 308	1 300
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	1 238 484	1 238 484		1 460 734
Autres créances clients	4 339 595	4 339 595		5 507 185
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				595
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 637	4 637		500
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	236 391	236 391		208 069
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)	929 502		929 502	829 502
Débiteurs divers	944	944		
Total actif circulant	6 749 553	5 820 051	929 502	8 006 586
Charges constatées d'avance	521 757	521 757		453 287
TOTAL DES CREANCES	7 272 617	6 341 808	930 809	8 461 174
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de					
- à un an maximum					
- à + d'un an					
Emprunts et dettes financières divers (1)					
Fournisseurs et comptes rattachés	3 468 942	3 468 942			3 309 850
Personnel et comptes rattachés	666 372	666 372			667 427
Sécurité sociale et autres organismes	606 169	606 169			591 019
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	1 036 303	1 036 303			1 147 262
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	52 876	52 876			58 031
Dettes sur immobilisations et comptes					
Groupe et associés (2)					77 895
Autres dettes	689 609	689 609			729 911
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	644 500	644 500			711 057
TOTAL DES DETTES	7 164 772	7 164 772			7 292 452
(1) Emprunts souscrits en cours					
(1) Emprunts remboursés en cours					
(2) Montant des emprunts et dettes dus					

**INFORMATIONS SUR LE COMPTE
DE RESULTAT**

III - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3-1 PRODUITS

3.11 Chiffre d'affaires

Le chiffres d'affaires réalisé sur l'exercice 2025 s'élève à 16 794 529 €. Il se répartit par type de prestations ou par zone géographique comme suit :

Zone géographique	Total 31/12/2025	Total 31/12/2024	%
France	16 177	16 820	-4%
UE	233	212	10%
Export	384	367	5%
TOTAL	16 794	17 399	-3,48%

(en millier euros)

3.12 Reprises sur provisions

Le poste reprises sur provisions représente un montant de 292 909 € et comprend les éléments suivants :

- Reprise sur provisions indemnités retraites et médailles du travail : 9 849 €
- Reprise sur provisions créances clients : 283 060 €

3.13 Autres produits

Les autres produits représentent un montant de 139 104 € dont une indemnité assurance pour cyber attaque de 138 061 €

3.14 Résultat financier

Les produits financiers sont réalisés sur les placements en Sicav monétaires, sur les comptes à terme, et les titres de créances négociables (BMTN, EMTN).

Par ailleurs, une provision pour dépréciation sur les titres de participation a été constatée sur l'exercice concernant la société SMARTDATA FOR LEAD pour un montant de 50 000 € et la société AUTOMOBILE INTELLIGENCE pour un montant de 103 000 €.

Le résultat financier est égal à (729 385) € contre 314 567 € l'exercice précédent.

3.15 Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels concernent :

- Une indemnité transactionnelle de 150 000€ versée dans le cadre d'un litige commercial relatif à des surconsommations réalisées au cours des années 2019 à 2022, considérée comme inhabituelle, relative à des exercices antérieurs, suffisamment significative en impact pour être classé dans cette rubrique selon la nouvelle réglementation ANC 2022-06.
- Les amortissements dérogatoires : il s'agit d'une reprise d'amortissement pour un montant de 603 €.

Le résultat exceptionnel s'élève à 150 603 €.

3-2 CHARGES

3-2.1 Evolution de l'Impôt sur les sociétés

Le résultat de l'exercice 2025 est une perte fiscale.

La société a conclu une convention d'intégration fiscale avec CCFA, sa société mère. Cette convention, entrée en vigueur le 1er janvier 2013, a été signée dans le cadre de l'option prise pour le régime de l'intégration fiscale tel que défini aux articles 223 et suivants du Code général des impôts. Elle a été reconduite tacitement à l'échéance de la cinquième année.

3-2.2 Engagements en matière de crédit-bail mobilier

Néant

Produits à recevoir

[illegible]

Charges à payer

Nature des charges	2025/AN	2024/AN
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
<i>Total dettes financières</i>		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 783 357	2 436 201
Dettes fiscales et sociales	1 004 750	1 014 553
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>3 788 107</i>	<i>3 450 754</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<i>Total dettes diverses</i>		
Autres		
<i>Total autres dettes</i>		
TOTAL	3 788 107	3 450 754

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Nature des charges	2025/AN	2024/AN
Charges d'exploitation :	521 757	453 287
<i>Total charges d'exploitation</i>	<i>521 757</i>	<i>453 287</i>
Charges financières :		
<i>Total charges financières</i>		
Charges exceptionnelles :		
<i>Total charges exceptionnelles</i>		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	521 757	453 287
Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)	521 757	453 287

Nature des produits	2025/AN	2024/AN
Produits d'exploitation :	644 500	711 057
<i>Total produits d'exploitation</i>	<i>644 500</i>	<i>711 057</i>
Produits financiers :		
<i>Total produits financiers</i>		
Produits exceptionnels :		
<i>Total produits exceptionnels</i>		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	644 500	711 057
Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)	644 500	711 057
TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	(122 743)	(257 770)

Charges exceptionnelles

Nature des charges	2025/AN	2024/AN
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Pénalités sur marchés		
Pénalités et amendes fiscales et pénales		
Dons, libéralités		
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Subventions accordées		
Rappels d'impôts		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
<i>Total charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>		
Charges sur exercices antérieurs		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		6 899
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
<i>Total valeurs comptables des éléments d'actifs cédés</i>		6 899
Autres charges exceptionnelles		
Malis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Malis provenant du rachat de titres propres		
Charges exceptionnelles diverses		1 729
<i>Total autres charges exceptionnelles</i>		1 729
Autres		
<i>Total autres</i>		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		8 628

Produits exceptionnels

Nature des produits	2025/AN	2024/AN
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Débits et pénalités perçus sur achats et ventes		
Libéralités reçues		
Rentrées sur créances amorties		
Subventions d'équilibre		
Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		
<i>Total produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>		
Produits sur exercices antérieurs		
Produits des cessions d'éléments d'actif		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		2 690
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
<i>Total produits des cessions d'éléments d'actif</i>		2 690
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat		
Autres produits exceptionnels		
Bonis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Bonis provenant de rachat ou de ventes de titres propres		
Produits exceptionnels divers	150 000	
<i>Total autres produits exceptionnels</i>	150 000	
Autres		
<i>Total autres</i>		
Reprises sur provisions et transferts de charges	603	457
TOTAL	150 603	3 147

IV – AUTRES INFORMATIONS

4-1 HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux articles R 123-198 9° e R 232-14 17° du code de commerce, le montant des honoraires du commissaire aux comptes inscrit au compte de résultat est de 34 100 € représentant les honoraires au titre de l'exercice 2025.

4-2 EFFECTIFS

L'effectif moyen à fin 2025 s'élève à 59 collaborateurs et se répartit comme suit :

- ⇒ 47 cadres
- ⇒ 12 non cadres

Il est composé de 33 femmes et de 26 hommes. Au 31/12/2024, l'effectif moyen était de 60 personnes. Il n'y a pas eu de personnel mis à disposition par l'entreprise durant l'exercice.

4-3 DIRIGEANTS

Le président de la société, personne physique représentant l'associé unique personne morale, est une personne bénévole ne percevant aucune rémunération d'AAA DATA. Conformément aux dispositions légales, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

4-4 ENGAGEMENTS ET OPÉRATIONS HORS BILAN

Aucun engagement n'est recensé au 31 décembre 2025 et aucune opération non inscrite au bilan, au sens de l'article 531-4 du PCG, n'existe à la clôture de l'exercice.

4-5 ÉVÈNEMENTS POST-CLOTURE

Néant

4-6 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

1- Conventions conclues avec AAA Data comme prestataire :

- **Conventions passées avec le CCFA**

- Convention de gestion des ressources humaines
- Convention de fournitures de données statistiques
- Convention de mise à disposition de moyens
- Convention de mise à disposition de trésorerie
- Convention de fourniture de données statistiques

- **Conventions passées avec la PFA**

- Convention de fourniture de données statistiques

- **Conventions passées avec SMART DATA FOR LEAD**

- Convention de mise à disposition de personnel
- Convention d'apporteur d'affaires

2- Conventions conclues avec AAA Data comme bénéficiaire :

- Convention de mise à disposition de moyens
- Convention d'assistance comptable et financière
- Convention de prestations de service
- Convention de trésorerie.